

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 JUIN

IL FAUT PAYER

Sept cents millions d'emprunt ;
Soixante-deux millions d'impôts nouveaux ;

Et le déficit en plus.
Voilà de quelle façon les républicains élus au mois de septembre dernier tiennent leurs promesses et mènent les affaires du pays.

« Ni emprunt, ni impôts ! » disaient-ils, en demandant les suffrages des électeurs. On les a crus, on a voté pour eux, et, comme don de joyeux avènement, ils imposent la France de 62 millions nouveaux se décomposant ainsi :

- 49 millions sur les sucres ;
 - 6 millions sur les pétroles ;
 - 20 millions sur les alcools ;
 - 17 millions sur les valeurs mobilières.
- Les sucres paieront une surtaxe de 10 fr., et une patente spéciale sera imposée aux raffineurs. Les alcools paieront une surtaxe de 13 fr. 75 par hectolitre. Les valeurs mobilières qui payaient 3 0/0 de leur revenu paieront 4 0/0.

Ces 62 millions d'impôts nouveaux frappent, on le voit, non-seulement les petits rentiers, mais les consommateurs les plus pauvres, car le sucre et le pétrole sont des objets de première nécessité dans toute les familles. Impôts démocratiques par excellence.

Et malgré ces surtaxes, la République a besoin d'un nouvel emprunt.

Et malgré cet emprunt qui vient s'ajouter à une dette de 24 milliards, la République, par ses gaspillages et ses tripotages, inflige à la France un déficit permanent

Voilà l'œuvre financière de ce gouvernement qui, dans l'histoire, s'appellera le régime de la faillite.

Nous parlons de « tripotages ». Ils ont été, l'autre jour, révélés à la Chambre par l'honorable M. d'Aillières ; mais, par le temps qui court, à cette époque de wilsonisme et de constansinisme, de rouviérisme et de boulangisme, on est tellement habitué à ces choses qu'elles passent à peu près inaperçues.

Il s'agit des comptes de 1881, dont le règlement définitif a fait toucher du doigt les scandales. Il faudrait reprendre un à un les faits nombreux signalés par la Cour des comptes, montrer les ministres prélevant sur les divers chapitres de leur ministère des sommes à distribuer à leurs cabinets, etc., etc.

« Dans le rapport de la Cour des comptes, » a dit M. d'Aillières, la simple énumération des irrégularités budgétaires comprend PLUS DE QUARANTE PAGES. »

En voici une :

« Il ne s'agit plus de centaines de mille francs, mais de centaines de millions. Ici il me faut vous donner lecture d'un passage du rapport de la Cour des comptes.

« Vous vous rappelez, messieurs, qu'en 1881 il a été fait une émission considérable de 3 p. 100 amortissable.

« Or, la Cour des comptes constate — et

j'ai le regret de le constater après elle, car personne n'a répondu à ses objections — qu'il n'a été rendu compte par aucun document contrôlé par elle, par aucune pièce comptable soumise à sa juridiction, de l'émission de ces rentes en 3 p. 100 amortissable... »

En voici une autre :

« Un chef d'institution était redevable d'une vingtaine de mille francs au lycée Charlemagne. Il était sur le point de vendre à la ville de Paris, pour 180,000 francs, son institution, et il trouvait fort dur de voir l'Etat faire opposition sur cette somme pour se rembourser de ce qui lui était dû.

« Qu'imagina-t-il ? Il alla trouver le ministre. C'était un conseiller municipal de Paris ; on le reçut avec égards. Il dit au ministre : Suspendez les poursuites contre moi, défendez aux agents de l'Etat de faire leur devoir à mon égard.

« Le ministre s'est prêté à cette petite combinaison ; il a interdit aux agents des finances de poursuivre le recouvrement des 20,000 fr. dus à l'Etat. Rassuré par ce délai, notre homme toucha tranquillement les 180,000 fr. que lui devait la ville de Paris ; les agents du fisc, couverts par les ordres du ministre, durent le laisser faire ; il fit disparaître cette somme, et quand, plus tard, après une mise en demeure de la Cour des comptes, en 1883, on se présenta chez lui, il n'y avait plus rien. »

Et ainsi de suite pendant plus de « quarante pages ».

C'est pour payer ces tripotages, ces vols — dont on ne connaît ni le nombre, ni l'importance — que les contribuables sont écrasés d'impôts. C'est pour remettre dans les caisses de l'Etat l'argent ainsi gaspillé et détourné que les pauvres paieront plus cher sucre, alcool et pétrole.

C'est pour combler, en partie, le trou, que les petits rentiers seront forcés d'abandonner une partie de leurs revenus.

Les uns volent et les autres paient. Payez donc, électeurs, puisque vous l'avez voulu ! Payons tous, par votre faute.

EDMOND BÉRAUD.

UNE EXTORSION FISCALE

Les congrégations autorisées se sont en vain adressées à la justice pour échapper aux conséquences des lois de budgets de 1880 et de 1884 qui les frappent d'impôts aussi exorbitants qu'injustes. La Cour de cassation a rejeté leur demande.

Ces congrégations ont de tout temps payé les impôts qui grèvent les biens des particuliers.

De par leur constitution intime, chaque association religieuse constitue un être moral qui ne meurt pas ; aussi, ses biens-immeubles sont tenus d'un impôt de mainmorte pour dédommager le Trésor des droits que l'Etat aurait perçus si ces biens avaient passé de main en main comme les propriétés privées.

Une législation sectaire, inspirée par la haine de l'Eglise, sûre de frapper celle-ci en

détruisant les congrégations, assimile les sociétés religieuses aux sociétés commerciales, et les soumet à l'impôt sur le revenu, absolument comme si les congrégations religieuses distribuaient des dividendes. C'est vrai, elles en distribuent et beaucoup ; aux ignorants en instruction, aux pauvres et aux orphelins en secours, aux malades en soins, aux vieillards et à tous les misérables en charité sous toutes les formes. Les dividendes sacrés du malheureux et du déshérité se trouvent sensiblement diminués par cette mesure fiscale.

Ce n'était point assez : le législateur, pour atteindre son but, a imaginé contre les congrégations un droit d'accroissement qui est bien le contre bon sens juridique le plus complet qui se puisse rêver.

Un religieux vient à mourir ou à quitter la congrégation ; en droit, ni lui ni les siens n'ont rien à prétendre sur les biens de la société.

Eh ! bien, de par la loi nouvelle, alors qu'il n'a rien à prétendre, que ses héritiers n'ont rien à réclamer, il est censé co-proprétaire de l'actif de la congrégation, et sa part accroît à ses confrères qui ne deviennent pas plus propriétaires que le défunt d'une part qui n'a jamais appartenu à ce dernier, ce qui ne les oblige pas moins à verser au Trésor onze francs vingt centimes pour cent de part imaginaire et fictive.

Quelle ironie ! Alors que l'Etat est d'une vigilance méticuleuse pour autoriser le moindre legs au profit d'un couvent, en bloc, au moyen d'un simple article du budget des recettes, il déclare tous les moines héritiers les uns des autres, sans aucune cure des héritiers du sang, pas plus que des héritiers testamentaires.

Comme on le voit, les congrégations, dont le recrutement a été rendu par ailleurs très difficile, seront bientôt entièrement dépourvues de leurs biens.

Les immenses services sociaux qu'elles rendent ne les préservent pas, mais, bien au contraire, leur attirent toujours de nouveaux coups.

Le fisc, ingénieux à faire affluer l'argent dans ses caisses, seconde habilement les intentions hostiles de la loi. Ce droit d'accroissement lui est une mine précieuse ; après en avoir exploré tous les filons, il est résolu à les exploiter jusqu'à l'épuisement.

Le droit d'accroissement que vous devez, dit le fisc, aux congrégations, est un véritable droit de succession. Aussi, se trouve-t-il soumis, pour sa perception, à toutes les prescriptions fiscales qui régulent la perception des droits en matière de mutation par décès.

Pour les immeubles et les meubles corporels, l'impôt doit être acquitté aux lieux où ils se trouvent ; pour les meubles incorporels, au domicile du défunt.

Les congrégations répondent au fisc : Vos prétentions sont injustes. Le droit d'accroissement est un droit nouveau, sui generis, n'ayant rien de commun avec les droits de succession puisqu'il n'y a ni succession ouverte ni héritier ; qu'au surplus, la mainmorte acquitte les droits de mutation ; l'impôt nouveau peut et doit être régi par ses règles propres : sans quoi, dans bien des cas, ce n'est plus un

impôt qui se paie, mais une véritable expropriation sans indemnité qui se consomme.

Prenons un exemple : Une communauté, composée de 3,000 membres, en perdra, sans exagération, 70 par an ; elle aura donc, chaque année, à payer soixante dix fois l'impôt du droit d'accroissement.

Supposons maintenant que cette communauté possède, à Négrepelisse, une maison de 7,030 francs et des meubles corporels d'une valeur de 300 francs. Celui de ses membres qui vient à mourir est censé laisser une part qui s'accroîtra à ses confrères :

Pour les immeubles, à raison de . . .	2 fr. 33
Pour les meubles, à raison de . . .	0 fr. 16
Total de la part	2 fr. 49

Le droit se percevra sur 20 francs, qui est la plus petite fraction sur laquelle le fisc daigne calculer ; l'impôt s'élèvera à la somme de 2 fr. 23, qui, augmenté du timbre de 0 fr. 60 nécessaire pour la déclaration, portera la somme à payer à 2 fr. 83.

Comme cette opération se renouvellera soixante-dix fois dans l'année, les soixante-dix parts sont d'un capital de 174 fr. 30, pour lequel il faudra déboursier un impôt de 499 fr. 50, soit 144 fr. 43 pour cent.

Il y a beaucoup mieux. Dans bien des endroits, les Congrégations ne sont pas propriétaires des immeubles qu'elles habitent ; elles ont à elles seulement quelques meubles corporels et des hardes. Evaluons-les à 300 francs.

La part s'accroît, comme nous l'avons vu, de 0 fr. 16. L'impôt est le même que le cas précédent, c'est-à-dire de 2 fr. 83. Ce qui fait que, dans l'année, la Congrégation versera au Trésor 199 fr. 50 d'impôt pour un capital de 44 fr. 20, soit 1,781 francs.

Ces calculs se renouvelant dans de très nombreux bureaux pour les grandes Congrégations, la ruine est là qui les guette, imminente et totale.

Il n'est point possible que ces prétentions du fisc aboutissent : la raison, l'équité, la pudeur commandent impérieusement qu'elles soient repoussées. On ne peut décemment refuser aux Congrégations ce qu'elles demandent ; c'est que les droits se calculent et se paient en un seul lieu, au siège de la Société. Par là, on évitera ce fractionnement infinitésimal qui conduit tout crûment à la spoliation.

Point n'est besoin de violer aucune loi existante : à une situation nouvelle, un règlement nouveau s'impose ; à un impôt nouveau doit s'adapter une perception nouvelle.

S'il en était autrement, une voix indépendante s'élèverait à la tribune pour demander compte de cette iniquité au nom du bon sens le plus élémentaire et de la justice la moins chatouilleuse. (Patriote de Montauban.)

A LA CHAMBRE

LES INTERPELLATIONS

On est convaincu aujourd'hui que la discussion du budget ne pourra débiter qu'au 1^{er} juillet et qu'elle nécessitera au moins quatre semaines. Les vacances seraient donc reculées jusqu'en août.

En attendant, la série des interpellations est loin d'être close.

Outre la discussion immédiate de l'interpellation Brissson sur le traité de Zanzibar, acceptée par le ministre des affaires étrangères, une nouvelle interpellation a surgi.

Aux dernières élections législatives de la Charente, des affiches sans timbres auraient été apposées, après la clôture de la période électorale, par le général Tricoche, candidat aujourd'hui à Saint-Dié. Le ministre des finances aurait promis, raconte-t-on, de faire rentrer les amendes qui atteindraient près de 50,000 fr. dans les caisses du Trésor. Or, depuis elles auraient été oubliées ! M. Canéo d'Ornano a donc informé M. Rouvier qu'il interpellera sur cet incident. Il lui demandera si un ministre a le droit de priver le Trésor d'amendes importantes encourues par un candidat républicain alors qu'il n'a pas hésité à faire condamner à dix mille francs et plus des candidats conservateurs pour une infraction légère, indépendante de leur volonté, à la nouvelle loi d'affichage électoral. Y aurait-il deux poids et deux mesures dans la balance ministérielle ?

L'ENQUÊTE SUR LE CRÉDIT FONCIER

Le ministre des finances a donné lecture au conseil de la réponse faite par M. Christophle, gouverneur du Crédit Foncier, au rapport des inspecteurs des finances.

Cette réponse comprend une soixantaine de pages.

La réponse de M. Christophle au rapport des inspecteurs des finances chargés de faire une enquête sur le Crédit Foncier aurait, dit-on, été considérée comme péremptoire par le conseil qui a chargé M. Rouvier d'arrêter le plus rapidement possible les résolutions que comporte cette affaire.

L'INCENDIE DE FORT-DE-FRANCE

Au début de la séance, le sous-secrétaire d'Etat aux colonies a informé la Chambre que la moitié de la ville de Fort-de-France venait d'être détruite par un violent incendie. Un crédit de 200,000 fr. a été demandé. A droite on a offert de voter 400,000 fr.; mais M. Etienne ayant déclaré qu'il s'agissait actuellement de subvenir aux plus pressants besoins, le crédit de 200,000 fr. a été voté à l'unanimité.

L'INTERPELLATION BRISSON

Le ministre des affaires étrangères a déclaré qu'il y avait certains inconvénients à discuter une interpellation sur Zanzibar, alors qu'étaient engagés des pourparlers diplomatiques, mais que si la Chambre votait la discussion, il fallait en finir au plus vite. M. Brissson a alors retiré son interpellation en exprimant le souhait que le silence du Parlement ne fût pas troublé par des surprises comme celles de la semaine dernière.

On a donc repris la discussion des raisins secs, tandis qu'au Luxembourg on discutait l'interpellation Delsel sur les loyers scolaires communaux.

DOUZE DÉLÉGUÉS

Dans le courant de juillet, un congrès européen se réunira à Manchester pour traiter la question de la navigation intérieure.

La plupart des nations seront représentées par un seul délégué, quelques-unes par deux ; mais savez-vous combien la France en envoie ?

— ... Douze !

Douze délégués à Manchester ! Ce chiffre est trop éloquent pour que nous insistions.

Il est vraisemblable que la navigation intérieure sera le moindre souci de ces douze délégués, qui vont aller à Manchester naviguer aux frais de l'État et des contribuables.

C'est une curée générale en République.

Ceux qui ne peuvent se faire envoyer en mission pour étudier l'aluminium en Angleterre ou inspecter les haras au Tonkin se font déléguer à une foule de solennités où l'on voyage à l'œil et où l'on mange et l'on boit bien.

Le fait que nous aurons douze délégués, quand les autres pays se contentent d'un ou deux, prouve nettement l'abus que nous signalons, et qui n'est autre qu'une fringale de boustifaille.

LE CHOLÉRA

Madrid, 24 juin.

Le conseil de santé a déclaré que la maladie constatée dans la province de Valence est le choléra asiatique.

Toute latitude est laissée au conseil pour décider des mesures qu'il jugera nécessaires.

Naples, 24 juin.

On vient de dénoncer à la mairie des cas suspects.

Un ouvrier du chemin de fer, âgé de cinquante et un ans, pris de crampes et de diarrhée, est mort presque subitement.

Un autre ouvrier, surpris par les mêmes symptômes, est entré en convalescence.

Deux autres cas se sont produits dans le quartier Avvocata ; il y a eu un décès.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 juin 1890.

La Bourse reprend son calme ; le 3 0/0 se rétablit à 91.77 ; le 4 1/2 0/0 à 106.60.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 4,220. Cette hausse de 30 fr. est à elle seule une réponse suffisante aux dernières attaques que l'on sait. Jeudi, d'ailleurs, le Conseil des ministres aura statué.

Excellente allure de nos grandes banques : la Banque de Paris à 827 ; la Banque d'Escompte à 525 ; le Crédit Lyonnais à 745 ; la Société Générale à 480 ; les Dépôts et Comptes courants à 600 et la Banque Nationale du Brésil à 591.

Demain, clôture de l'émission des 7,000 actions de la Société Franco-Américaine, 43, rue d'Enghien, à Paris. On sait que la souscription a pour but la création d'une succursale, usine

à New-York. La vente des produits manufacturés sur place fait pressentir un bénéfice de 1,200,000 fr. net, soit 10 à 12 0/0 pour la première année.

La Banque de Paris met en vente le 30 courant 50,000 obligations nouvelles de la Compagnie des Chemins de fer Andalous au prix de 337.50 ou 336.25 si on se libère à la répartition. Le coupon semestriel de 7.27 1/2 net fait ressortir le placement à 4.60 0/0.

Rappelons que c'est jeudi, 26 courant, que se fait l'émission des 11,000 actions nouvelles de la Société Française des Télégraphes sous-marins. On sait que ces actions émises au pair de 500 fr. recevront un intérêt de 5 0/0 garanti par la Société Générale des Téléphones. Le réseau complètement achevé et exploité, le bénéfice net atteindra suivant les calculs la somme de 4,420,000 fr. pour 11 millions de capital.

Le 5 juillet prochain, émission de 34,400 obligations 6 0/0 1^{re} hypothèque de la Société Hellénique du Canal de Corinthe.

Les producteurs de fer Autrichiens se félicitent de la marche de leurs affaires, aussi l'Alpine à 218 est-elle fort demandée.

Bonne tenue de l'obligation des Chemins de Fer Economiques à 408.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONFÉRENCES PUBLIQUES AGRICOLES

M. Morain, professeur départemental d'agriculture, fera des conférences publiques aux lieux, jours et heures ci-après désignés :

Lundi 30 juin, à une heure et demie, à la mairie de Doué.

Sujet : Vignes françaises et américaines. Leurs maladies.

Mardi 4^{er} juillet, à deux heures, à la mairie de Montreuil-Bellay.

Sujet : Vignes françaises et américaines. Leurs maladies.

Mercredi 2 juillet, à une heure, à l'école des garçons de Vihiers.

Sujet : Engrais. Fumier de ferme. Engrais chimiques.

M^{me} SEGOND-WEBER

Que dire de la représentation que nous allons avoir dimanche prochain 29 juin ! C'est M^{me} Segond-Weber, de la Comédie-Française, qui va venir interpréter sa création des *Jacobites*, ce chef-d'œuvre qui lui a été dédié par François Coppée, dans ces termes : « A M^{me} Weber en qui je salue l'aurore d'un grand talent. » Le succès de l'œuvre a été aussi grand que celui de l'interprète. Georges Rolle disait, il y a quelque temps encore, dans *Paris* :

« Pendant plus de cent représentations, cette jeune tragédienne fit la fortune du théâtre et tout Paris courait l'applaudir, l'acclamer. » Ces quelques lignes resumeront le meilleur

des jugements que l'on puisse appliquer à M^{me} Segond-Weber, et son succès sera sûrement colossal dans notre ville, où elle sera du reste fort bien secondée par des artistes de valeur.

Les *Jacobites* seront précédés du *Passant*.

MONTMOREAU. — Dimanche soir, M^{me} veuve Meignan, sœur de M. le maire de Montmoreau, se trouvant au bord de la Loire, s'était penchée pour laver une petite plaie qu'elle avait au visage. Prise tout à coup d'un étourdissement, elle est tombée dans le fleuve et s'est noyée. Infirmes, pouvant à peine marcher avec un bâton, elle n'a pu se relever, bien qu'à l'endroit où elle a péri l'eau eût à peine dix centimètres de profondeur. On l'a trouvée une demi-heure après l'accident, la tête au fond de l'eau et le reste du corps surnageant.

On s'est empressé d'appeler un médecin, mais tout secours était inutile.

M^{me} Meignan était âgée de 66 ans.

TRELAZÉ. — Samedi dernier, dans l'après-midi, il est arrivé, à la carrière du Pont-Malembert, un accident qui a entraîné la mort du sieur Charles Fleury, âgé de 49 ans, originaire de Poullaouen (Finistère).

Ce jeune homme, qui descendait dans le fond du puits depuis cinq jours seulement, a dû glisser sur un des barreaux de l'échelle en fer qui y conduit.

Il a eu la tête fracassée par les bois de la charpente de ce puits.

La mort a été instantanée à la suite d'un épanchement cérébral, dit le rapport du docteur Crosnier, de Trelazé, appelé immédiatement sur les lieux de l'accident.

TOURS. — M. le général Thomassin, inspecteur d'armée, est arrivé avant-hier à Tours, par le train de midi 45.

M. le général Thomassin vient inspecter le 9^e corps.

Il a été reçu à la gare par un piquet du 32^e de ligne, en grande tenue de service.

Triste accident. — Un nouveau malheur vient de frapper la famille de M. le maire de Tours.

Le sous-lieutenant Ollivier, du 2^e régiment d'infanterie de marine, à Brest, prenait une leçon d'équitation avec d'autres officiers, sur la route de Saint-Marc, quand le cheval s'emballa et désarçonna son cavalier, qui eut le crâne fracturé. M. Ollivier a été transporté à l'hôpital maritime. Son état est désespéré.

Ce jeune officier est le cousin de M^{me} Fournier et le neveu du R. P. Ollivier, le célèbre prédicateur dominicain.

M. le sous-lieutenant Ollivier était sorti au mois de mars dernier de l'École militaire de Saint-Maixent. (Républicain.)

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Le domestique, en voyant Léon immobile sur le dos du poney, demanda avec inquiétude :

— Eh ! mon brave garçon, n'auriez-vous péché qu'un cadavre ? Cet enfant appartient à une famille riche et si vraiment il avait péri...

— Rassurez-vous, répliqua Robillard en secouant la tête à la manière des caniches qui sortent de l'eau ; le petit a naturellement bu un coup de trop et il fait un peu la carpe, mais ce ne sera rien... Ma foi ! ce méchant avorton de cheval nous a été bien utile... Quand nous barbotions tous ensemble dans cette rivière enragée, c'est lui qui a déconvert ce passage à travers les roches, et il a prêté son dos pour transporter le pauvre gamin... Au fait, il était cause du mal et devait le réparer : *miseris succurrere*... Mais je ne parle pas davantage latin, car, sauf mon maître, on est ici trop ignare pour me comprendre.

En bavardant avec sa gaieté ordinaire, Robillard s'était approché du bac, ce qu'il pouvait faire aisément, car l'eau n'avait que très peu de profondeur en cet endroit. Le domestique enleva de dessus le cheval le petit Léon qui, en effet, conservait sa connaissance et qui passa les bras autour de son gardien, en balbutiant des mots inintelligibles.

— Vous agissez mieux que vous ne parlez, Robillard, dit Barbe-Blonde, et quoique que vous soyez un garçon dévoué... Eh bien ! puisque vous voilà dans l'eau, donnez-nous un coup de main pour nous faire arriver à une place où nous puissions débarquer.

— *Dixit magister*... Rien de plus facile... Houp !

Le bac ayant reçu une vigoureuse impulsion, glissa sur ces eaux tranquilles, longea le rocher et se dirigea vers le point où il s'arrêtait d'habitude, en face du grand chemin. Du reste, on le maintenait avec la planche et le tronçon du roc, de peur qu'il ne fût repris par le courant furieux.

Robillard, redevenu maître de ses mouvements, monta sur le dos du poney. Tout ruiselant, les habits adhérant au corps, et non sans greloter un peu, car l'eau de l'Ain est

glaciale en toutes saisons, il conduisit sa monture vers le rivage, sans cesser de chanter :

Ainsi qu'Alexandre le Grand
A son entrée à Babylone...

Il atteignit terre en même temps que le bac.

VI. — LA FORGE.

Tout le monde avait sauté avec empressement sur la grève. Les femmes se signaient et priaient à voix basse ; les hommes bavardaient, très joyeux d'avoir échappé à une vilaine mort. Quant au passeur, à la suite d'une traversée si désastreuse, il ne songeait qu'à réclamer le prix du passage, et cela avec d'autant plus d'apreté qu'il lui fallait remplacer par une corde neuve celle qui, en se rompant, avait causé la catastrophe.

Il ne restait plus dans le bac que le petit Léon avec son mentor, que les gens du pays appelaient M. Julien, et l'inconnu courageux. L'enfant avait entièrement repris ses sens, mais il tremblait de froid entre les bras de Julien. Quant à Barbe-Blonde, il était assis au fond de la barque, dans un état de prostration profonde.

Robillard, descendu du poney qu'il tenait encore par la bride, se rapprocha du bac.

— Brrr ! grommela-t-il, l'eau, comme dit Panurge, « est entré dans mes souliers par le collet de mon habit... » Maître, demanda-t-il tout haut, que faut-il faire ? Il est fâcheux que vous ayez envoyé votre voiture à Saint-Siméon par le pont de pierre, tandis que nous venions à pied par la traverse... Notre partie de promenade a tourné en eau de boudin... je veux dire en eau de l'Ain.

Barbe-Blonde tenta de se soulever. Comme il semblait ne pouvoir y réussir sans aide, Robillard s'élança pour le soutenir et s'aperçut alors seulement que son maître était blessé.

— Bon Dieu ! Monsieur, s'écria-t-il d'un ton qui n'avait plus rien de plaisant, que vous est-il arrivé ?

— Je crois que j'ai une épaule démise... ou tout au moins cruellement contusionnée... Je souffre le martyr.

— Sapristi ! nous sommes frais ! Si encore il se trouvait dans le voisinage quelque auberge, où vous pourriez vous reposer, j'irais à pied jusqu'à la ville et je vous ramènerais la calèche.

— Vous même, mon ami, vous n'êtes guère en état d'agir. Vous voilà trempé jusqu'aux os !

— Ça n'est rien, s'écria Robillard en s'appli-

INCENDIE A NANTES

Avant-hier, à quatre heures un quart de l'après-midi, les pompiers étaient prévenus qu'un incendie venait de se déclarer quai Baco, dans le magasin de M. Georges Billard, fabricant de pâtes alimentaires, entrepositaire de produits chimiques et de drogues.

La fabrique de M. Billard se compose de deux bâtiments séparés par une cour ayant façade sur le quai Baco et se prolongeant jusqu'à la rue Crucy.

A l'Est de cette fabrique se trouve l'usine de M. Terrole, mécanicien, fabricant de machines agricoles; à l'Ouest est le magasin de M. Drouin, marchand de bois.

Le feu s'est déclaré dans la partie de la fabrique voisine des ateliers de M. Terrole. Le concierge de la maison, qui est en même temps le mécanicien de l'usine, faisait chauffer au bain-marie un mélange de résine et de brai. Cette composition s'enflamma et communiqua le feu au plancher, très bas en cet endroit. En quelques instants, l'incendie avait pris de telles proportions que les efforts des pompiers, arrivés presque aussitôt, ont été impuissants à maîtriser les flammes. On a dû se borner à protéger les bâtiments voisins.

L'établissement de M. Billard a été complètement détruit, ainsi qu'une partie des marchandises; on a pu sauver les livres de comptabilité et préserver en partie le bureau qui se trouve à l'entrée de la fabrique.

Les pompes à vapeur de la Ville, de la Chambre de commerce et de la Compagnie des Eaux sont arrivées dès le début de l'incendie et se sont installées sur le quai, d'où elles ont lancé des torrents d'eau sur le brasier. En même temps, dix pompes à bras manœuvraient.

Le vent soufflant du nord-est, on a dû surtout diriger les efforts vers le chantier de bois de M. Drouin.

Une haute rangée de madriers, qui touchait la fabrique de M. Billard, a été fortement endommagée et la toiture d'un des hangars a été aussi détruite par le feu.

De l'autre côté également le feu commençait à prendre dans une construction en bois servant de hangar, faisant partie de l'usine Terrole. Mais on a pu l'empêcher de se propager plus loin.

Les pertes totales sont évaluées à la somme de 214,000 francs.

UNE COMPARAISON

Un collège que les Jésuites ont possédé autrefois, à Vannes, comportait 4,000 à 4,200 élèves (1629-1762); la Ville le possède par droit de confiscation; mais elle y a dépensé 700,000 francs d'amélioration pour n'y compter que 469 élèves, y compris l'enseignement du français et l'école primaire. La Philosophie

et la Seconde n'avaient, en 1889, que deux élèves.

Les Jésuites ne demandaient rien; le collège municipal réclame 49,000 fr. de subvention par an.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pour faciliter aux touristes la visite des côtes si pittoresques du sud de la Bretagne, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a soumis à l'administration supérieure, qui vient de l'homologuer, le voyage d'excursion ci-après: Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

ALLER ET RETOUR

Les billets sont délivrés du 1^{er} mai au 31 octobre.

Ils comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points situés sur ledit parcours.

Durée de validité: 30 jours.

Prix des billets: 1^{re} classe, 50 fr.; 2^e classe, 40 fr.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit des billets de bains de mer réduits de 40 0/0, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de la Bretagne, dénommées au tarif A n° 8 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires, réduits de 25 0/0, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

FAITS DIVERS

LA TÉNACITÉ DES BOIS

Il est important, souvent même vital, pour nos constructeurs, de connaître, au moins approximativement, la ténacité des bois qu'ils emploient, soit pour les charpentes permanentes, soit simplement pour l'établissement de leurs échafaudages.

Bien entendu, il convient de parler du bois de bonne qualité, sans gerces ni nœuds et solidement mis en œuvre sans que les porte à faux ou les défauts d'encastrement aient pu les faire travailler à leur propre rupture.

Il est bon de recourir au bois à croissance rapide toutes les fois que l'on veut unir une grande solidité à une grande tension.

Un grand nombre d'échantillons de bois ont été essayés, récemment, par des ingénieurs anglais, dans des conditions d'essai identiques.

Les échantillons essayés consistaient en poutres de 5 mètres de longueur et de 40 centimètres d'équarrissage, reposant librement par leurs extrémités.

Puis, il alla caresser le poney, qui le regardait avec des yeux intelligents.

— Comment s'appellent les parents de cet enfant? demanda Barbe-Blonde à Julien.

— M. Deluzy, maître de forge, et M^{me} Deluzy.

— Deluzy! répéta Barbe-Blonde qui sembla recevoir une secousse au cœur.

— Oui, le nom est bien connu dans tout le département où la famille possède des propriétés considérables. Venez donc... on me reprocherait de vous avoir laissé dans l'état où vous êtes.

— Et comment s'appelle la demoiselle... qui est la tante de cet enfant?

— Elle est la Providence de tout le pays et se nomme Mademoiselle Joséphine Jolivet.

— Joséphine! balbutia Barbe-Blonde; Joséphine!

Il voulut ajouter quelques paroles, mais la force lui manqua et il s'évanouit au fond du bateau.

— Il n'y a plus à lanterner, dit Robillard à Julien; mon maître a reçu un mauvais coup. Partons pour la Forge.

On convint rapidement des dispositions à prendre. Barbe-Blonde, qui revenait déjà de sa

Voici ce que l'on a trouvé par ordre de ténacité et la charge en kilos sous laquelle se sont rompues les différentes espèces citées:

Le prunier	à 4.447 kilos.
L'orme	— 1.077 —
Le charme	— 1.034 —
Le hêtre	— 1.032 —
Le chêne	— 1.026 —
Le noisetier	— 1.008 —
Le pommier	— 976 —
Le châtaignier	— 937 —
Le marronnier	— 934 —
Le sapin	— 918 —
Le noyer	— 918 —
Le frêne	— 883 —
Le bouleau	— 863 —
Le saule	— 859 —
Le tilleul	— 750 —
Le peuplier	— 506 —

C^{ie} DES CHEMINS DE FER ANDALOUS

50,000 Obligations de 500 fr. (2^e série). Intérêt: 15 francs, payables les 1^{er} février et 1^{er} août, à raison de 7 fr. 27 1/2 net. — La Compagnie prend à sa charge tous impôts actuels.

Remboursement à 500 fr., par tirages annuels, au plus tard en 1986. Premier remboursement 1^{er} août 1891.

Les 50,000 obligations font partie d'une série de 100,000 qui a une première hypothèque spéciale sur la ligne de Puente-Génil à Linarès à la construction de laquelle leur produit est affecté.

Prix d'émission: 337 fr. 50

jouissance: 1^{er} août 1890

Fr. 20 » en souscrivant:

» 67 50 du 7 au 10 juillet 1890, à la répartition;

» 125 » du 1^{er} au 6 août 1890;

» 125 » du 1^{er} au 6 septembre 1890.

Faculté de libération à 4 0/0 l'an, à partir de la répartition. Libérée à la répartition, l'obligation coûte 336 fr. 25. Le placement ressort, intérêts et bénéfice au remboursement réunis, à 4,60 0/0 environ.

On souscrit Lundi 30 juin à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris, et dans les Succursales de Bruxelles, Genève et Amsterdam. La cote officielle sera demandée.

Prenez des précautions

Si vous ressentez des maux de tête, si vous n'avez pas d'appétit, si la digestion se fait mal, ayez recours aux **Pilules Gicquel**, remède si souverain contre la constipation. Elles dégageront le cerveau, l'estomac et les intestins. Elles vous éviteront névralgies, migraines, étourdissements, congestions. Très utiles aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les **Pilules Gicquel**, à 1 fr. 50 la boîte.

Le **VIN AROUD** au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie et l'appauvrissement du sang. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou par l'**Influenza**, et ses suites. — Toutes pharmacies.

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

OREZZA

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE
La plus riche en fer et en acide carbonique

SOUVERAINES CONTRE:
GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang. — Consulter M^{rs} les Médecins.

MARCHÉ de Saumur du 21 Juin 1890

Froment-commerce, l'hectolitre	20 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 93	Veau	2 —
Méteil	16 35	Mouton	2 40
Seigle	12 75	Porc	1 60
Orge	13 —	Poulets la couple	4 —
Avoine	10 —	Dindonneaux	—
Sarrasin	—	Canards	4 —
Haricots blancs	19 —	Oies	8 —
Haricots rouges	19 —	Benrre le kilog.	1 80
Fèves	—	(Eufs la douzaine	— 80
Noix	16 —	Foin, la charretée de	50 —
Châtaignes	—	780 kilog.	—
Sel les 100 kil.	15 —	Luzerne	40 —
Son	13 —	Paille	35 —
Pommes de terre, la barrique	40 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	54 50	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	les 52 kilog. 500	—
id. 2 ^e id. Of. 35	—	id. 2 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 33	—	id. 3 ^e	—
		Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 120
Champigny	— 130
Varrains	— 145
Bourgueil	— 130
Restigné	— 120
Chinon	— 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 200
Ordinaires, environs de Saumur	— 130
Saint-Léger et environs	— 110
Varrains et environs	— 120
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 100
La Vienne	— 100
Cidre de Bretagne	la barrique 50
Cidre de Normandie	— 60

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE **A. RIVAUD**

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en façons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.
Montpellier... 4 fr. 75 —
Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Remarquez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

P. RODET, propriétaire-gérant.

quant quelques claques à droite et à gauche; tenez, me voilà sec... Le temps de mettre ma jaquette et mon chapeau, j'aurai la tournure d'un ambassadeur; mais je me demande où je vous installerai en attendant.

— Messieurs, dit Julien, vous ne devez pas songer à vous rendre ce soir à Saint-Siméon...

Vous, Monsieur, vous paraissez assez gravement blessé, et ce courageux jeune homme, avec ses vêtements mouillés, ne saurait marcher pendant une grosse lieue. Veuillez donc m'accompagner à la Forge, tout près d'ici, où les parents de cet enfant que vous venez de sauver vous feront, j'ose le promettre, un excellent accueil. On vous donnera les soins convenables et demain matin, s'il y a lieu, une des voitures de la maison vous conduira à la ville.

Barbe-Blonde, malgré ses souffrances, hésitait à accepter. Le petit Léon, à qui Julien avait dit quelques mots tout bas, s'approcha à son tour.

— Venez, Messieurs, dit-il en grelotant; papa et maman sont en voyage et n'arriveront à la Forge que demain... Mais tante Joséphine vous recevra bien, quand elle saura que vous avez été bons pour moi... et pour tout le monde... et aussi pour Moricot.

pamoison, devait monter sur le poney, que Julien conduirait par la bride, en soutenant le blessé s'il en était besoin. Quant au petit Léon, encore trop faible pour marcher, Robillard proposa de le porter sur son dos.

— Nous nous tiendrons chaud et nous nous sécherons mutuellement, ajouta-il.

Comme l'habitation de la Forge n'était guère à plus de quatre à cinq cents pas, ces arrangements devenaient d'une exécution facile. On commença par installer Barbe-Blonde sur le cheval. Il fallut presque le porter, car son épaule lui causait d'affreuses douleurs et il ne pouvait s'aider lui-même. Il essaya encore de protester, on ne l'écouta pas. Robillard allait charger l'enfant sur son dos, quand le batelier qui, appuyé sur un tronçon de perche, se tenait à la sortie du bateau, lui réclama le prix du passage.

— Comment donc! répliqua Robillard; il importe, en effet, de te bien payer pour la superbe traversée que nous venons de faire!... Tu as montré tant de prudence, de dévouement et de courage!... Tiens, voici pour le bateau (et il lui remit une pièce blanche qui équivalait dix fois au prix habituel). Maintenant, ajouta-t-il, voici pour toi.

Et il lui administra prestement un coup de pied dans le bas des reins; après quoi, il enleva le petit Léon, qui riait aux éclats, et il rejoignit son maître.

Le passeur était demeuré à la même place, se demandant comment il devait prendre cet adieu par trop cavalier. La vue de la pièce d'argent, qu'il retournait avec complaisance dans sa main calleuse, apaisa toute velléité de ressentiment:

— Je disais bien! murmura-t-il, c'est quelque farceur.

Déjà la troupe s'était mise en marche et s'était enfoncée dans un chemin creux, qui longeait les rochers parallèlement à la rivière.

Le crépuscule s'assombrissait; à peine voyait-on à se conduire sur cette route rocailleuse. Le blessé, secoué par les mouvements du cheval, poussait de faibles gémissements, et Julien était dans la nécessité de le soutenir. Derrière eux venait Robillard, portant Léon sur ses épaules; quoique très préoccupé de l'état de son maître, il lâchait de temps en temps quelque plaisanterie et divertissait beaucoup l'enfant auquel il servait de monture.

(A suivre.)

Étude de M^r GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE PROPRIÉTÉ

Au Val-Lançais, commune de Bagneux,

Comprenant : maison, servitudes, pressoir, cave, puits, jardin et vigne, le tout d'une superficie de 1 hectare 40 ares environ, joignant M. Liénard et M^{me} Bon-temps.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (438)

A Louer présentement DEUX MAISONS

Dont toutes les chambres sont parquetées, AVEC BOSQUETS, situées aux Rosiers, sur les bords de la Loire.

VUE SPLENDIDE

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

Située rue de la Croix-Verte, n° 50,

Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, petite cour à côté, caves et buanderie;

Trois chambres à coucher et un cabinet;

Deux greniers et une mansarde, jardin devant, pompe dans le jardin.

S'adresser, pour visiter, à M. CHEVALIER, pépiniériste, route de Rouen, et, pour traiter, à M. GUE-
NYVEAU, à Montreuil-Bellay.

A LOUER

Maison avec Jardin

ÉCURIE ET SERVITUDES
Rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser 6, rue du Temple.

COUPES D'HERBES A VENDRE

S'adresser à Moc-Baril, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à M. BOUVER-
LADUBAY.

A Louer présentement

UNE MAISON

Située à Saumur, 10, quai de Limoges,

Joignant l'hôtel Léon Mayaud,

Comprenant : salle à manger, salon, cuisine, office, trois belles chambres à feu au 1^{er} avec lingerie, quatre chambres à feu au 2^e, chambre de domestique, deux vastes greniers, deux caves et jardin.

Pour visiter, s'adresser à M. PIVRON, pompier, quai de Limoges, et à M. CARICHOU, à Beaulieu-lès-Saumur.

Des modifications pourront être apportées suivant le goût du locataire.

A LOUER MAISON

Avec Jardin bien arboré

Terrasse, tonnelle, belle cave, située au Gros-Caillou, Saint-Lambert-des-Lévées.

S'adresser à M. Moizé, qui habite la maison contiguë.

A Affermer de suite

Avec TERRES et PRES, ou sans ces derniers, les

2 Moulins à eau de Rabion

Ou leur FORCE HYDRAULIQUE, 25 chevaux environ.

S'adresser à M. RAVENEAU château de Rabion, Noyant-Méon (Maine-et-Loire).

AMEUBLEMENTS

En tous genres

H. Hardy

Fabricant à la Croix-Verte.

Spécialité de salles à manger et de chambres à coucher, vieux chêne sculpté et noyer ciré, de styles gothique, Louis XIII, Henri II.

Grand choix de meubles de salon, bureaux, bibliothèques, porte-chapeaux, coffres à bois, écrans, guéridons, glaces.

Chaises paille de couleur, canapés et cuir de Cordoue, sièges en bois courbé (fortes remises sur les prix du tarif).

Tous ces meubles sont garantis sur facture et à des prix défiant toute concurrence.

Découpage et travaux de sculpture à façon pour MM. les Entrepreneurs et Amateurs de la ville.

La Maison LAUNAY-MICOULEAU et PETIT demande de suite un apprenti.

UN JEUNE HOMME, ancien or-
donné d'un général, demande place de COCHER ou VALET de CHAMBRE.

S'adresser aux initiales H. V., 3, rue Maremaillette.

Changement de domicile

M. Gelineau-Rouzeau, entrepreneur de maçonnerie, a l'honneur d'informer sa clientèle et MM. les Propriétaires que, depuis le 1^{er} juin il a transféré son domicile rue Saint-Nicolas, n° 65. (442)

Les bureaux de M. CESBRON, agent général de la Nationale, compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, sont transférés rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 9.

M. Boret-Lambault, à Dampierre, se met à la disposition des Propriétaires pour le sulfatage des vignes, les soufrages et les incisions annulaires. (450)

MAISON FONDÉE EN 1804
8 médailles, diplômes aux grandes Expositions.

M. DE RICAUMONT, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs et membre de l'Académie nationale, prévient sa clientèle, qu'en raison de la hausse générale des vins, il va être obligé d'élever ses prix. Aussi les personnes qui désirent faire leur provision dans de bonnes conditions doivent se hâter.

Les vins de Libourne sont clairs, limpides, d'un goût agréable très apprécié, se rapportant plus que tout autre aux vins de notre contrée.

Le prix de ces vins, garantis naturels pur jus de raisins frais de vendange, est des plus minimes; personne ne peut faire, à qualité égale, des conditions aussi avantageuses.

M. de Ricaumont livre du vin rouge depuis 33 fr. l'hectolitre logé.

S'adresser, pour goûter et traiter, à son représentant M. GALLAIS-TESSIER, rue du Port-Cigogne, 3, à Saumur. (497)

UN ÉCRIVAIN ayant fait ses preuves désirent prendre la direction d'un journal conservateur en province.

Une mère de famille habitant la campagne, aux environs de Saumur, et pouvant fournir les meilleures références, prendrait de suite un enfant au biberon.

S'adresser au bureau du journal

VERITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIBBIGER
PRÉCIEUX POUR MÉNAGES
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales
Hors concours depuis 1885
SE MÉFIER DES IMITATIONS
Vérifier le signal, du B^m J. v. LIBBIGER en creux bleu sur l'étiquette.
Se vend chez les Épiciers et Pharmaciens

PILULES BEECHAM
d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assoupissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, catarrhes, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.
Les **PILULES BEECHAM** PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT LE COURS.
A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CING MILLIONS de BOITES.
Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Jules (Angleterre).
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.
Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES :
Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées :
62, Avenue des Champs-Élysées, 62
et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS
Détail dans toutes les Pharmacies.
Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

Sulfate de cuivre

1^{re} marque, 98 0/0 de pur

Entrepôt : **Épicerie Centrale**
Saumur, chez M. ANDRIEUX

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLE, S^r
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.
Accords, Réparations, Échanges et Locations de pianos.
La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.
Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.
Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Épicerie Parisienne
RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38
IMBERT ET FILS
HUILE D'OLIVE DE NICE
Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20; — par 5 kilos, 4 fr. 40, et au-dessus de 20 kilos, 4 fr.
VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70; — très vieux, 0,80.
EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 4 fr. 50 et 2 fr.
SUCRE, 4^e choix, le kilog, 1 fr. 05.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés

SULFATE DE CUIVRE
1^{re} Marque 98 0/0 de pur
Entrepôt : Rue Daillé, SAUMUR
Chez M. A. COURTET
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUIN

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	Obligations du CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0	Banque de France	1411 25	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	Compagnie parisienne du Gaz
3 0/0 amortissable	Banque d'Escompte	992 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	Cl ^e Transatlantique 3 0/0 r. à 500
4 1/2 1883	Comptoir national d'Escompte	1367 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)	Crédit Foncier	637 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	— 6 0/0 2 ^e série
Oblig. 1855-60 3 0/0	Crédit Industriel et Commercial	42	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	— obligations à lots
— 1865 4 0/0	Crédit Lyonnais	2360	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	Suez 5 0/0 remboursable à 500
— 1869 3 0/0	Crédit Mobilier		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	FONDS ÉTRANGERS
— 1871 3 0/0	Dépôts et Comptes courants		Est 3 0/0 anc. r. à 500	Emprunt russe 1862 5 0/0
— 1875 4 0/0	Société Générale		P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	— 1889 4 0/0
— 1876 4 0/0	Est		Midi 3 0/0 ancien r. à 500	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série
— 1886 3 0/0	Paris-Lyon-Méditerranée		Nord 3 0/0 r. à 500	— 2 ^e
Bons de liquidation	Midi		Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
			— 3 0/0 r. à 500	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500
			Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	